SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Eurostar 65/5.0,

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits d'entretien et de nettoyage utilisés pour l'industrie graphique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

DC DruckChemie GmbH
Wiesenstr. 10
D - 72119 Ammerbuch

No. de téléphone	+49 (0)7032 / 9765-0
No. Fax	+49 (0)7032 / 9765-24
Service émetteur / téléphone	Département sécurité des produits
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	labor@druckchemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf Berlin Tel. +49 (0)30-19240 (Information in German and English)

SECTION 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Informations complémentaires

Teneur inférieur à 0,1 % en masse benzène

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence ***

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501.9	Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Informations complémentaires

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Composants dangereux (règlement (CE) no 1272/2008) *

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

No. CAS	64742-48-9
No. EINECS	918-317-6
Numéro d'enregistrement	01-2119457273-39-XXXX
Concentration	>= 50 %
Classification	Xn, R65 R66

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1	H304 EUH066

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Apres l´ingestion avec le vomissement suivant il se produit l´aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l´étouffement

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Dépoter uniquement sur des aires équipées d'un dispositif d'aspiration. Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Conserver le récipient bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	env.	5	env.	30	°C

Stabilité au stockage

durée de stockage : 12 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits d'entretien et de nettoyage utilisés pour l'industrie graphique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Liste	TRGS 900	
Valeur	600	mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	100	mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque complet, filtre A

Protection des mains

Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant		0,5	mm
Temps de pénétration	env.	480	min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide				
Couleur	incolore				
Odeur	caractéristique				
La limite de l´odeur					
Remarque	non déterminé				
valeur pH					
Remarque	non déterminé				
Point de fusion					
Valeur	env.	-10			°C
Point de congélation					
Remarque	non déterminé				
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition					
Valeur		170	à	260	°C
Point d'éclair					
Valeur	env.	62			°C
méthode	Pensky-Martens closed cup				
Le coéficient de l´évaporation					
Remarque	non déterminé				
inflammabilité (solide, gaz)					
non déterminé					
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité					
Limite d'explosivité, inférieure	env.	0,6			%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	env.	7,0			%(V)
Pression de vapeur					
Valeur		0,05			kPa
température		20	°C		
Densité de vapeur					

Remarque	non déterminé			

Densité

Valeur	env.	0,78		g/cm³
température		20	°C	

Hydrosolubilité

Remarque	émulsionnable

solubilité(s)

Remarque	non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé

Température d'inflammabilité

Valeur	>	200

température de décomposition

Remarque	non déterminé

Viscosité

Valeur	env.	1,9		mm²/s
température		25	°C	

propriétés explosives

évaluation	non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

température de décomposition

Remarque	non déterminé

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque	non déterminé

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	souris		
CL 50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE 401		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	rat		
CL 50	>	5000	mg/m³
méthode	OCDE 403		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermitite de contact)

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

sensibilisation

évaluation	non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	non déterminé

Mutagénicité

Remarque	non déterminé

Mutagénicité (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	Aucun effet mutagène n'a été constaté au cours de différentes expériences in vitro et in vivo.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	non déterminé

Cancérogénicité

Remarque	non déterminé

Cancérogénicité (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque	non déterminé

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96 h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Daphnia magna		
CE 0	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Chlorella pyrenoidosa		
CE 10	>	100	mg/l
Durée d'exposition		24 h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	Pseudomonas putida		
CE 0		100	mg/l
Durée d'exposition		24 h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbons, C10-C13, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	Facilement biodégradable (critères OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

N'est disponible

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

14.1. Numéro ONU

UN -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe -

SECTION 15: Informations réglementaires ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 1
Remarque	Classification according to Annex 4 VwVwS

COV ***

COV (CE)	99	%

MAL-Code

MAL-Code	1-2

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

SECTION 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.